



Conditions d'accès à mon lieu de travail.

Par **Lucas51300**, le **20/10/2021** à **17:58**

Bonjour, mon entreprise possède un portail électrique à son entrée commandé par appel GSM pour son ouverture.

Depuis quelques mois et sous couvert d'une soi-disant restriction des conditions de circulation dans l'enceinte de la zone d'entreprises, mon employeur m'impose de l'appeler afin de pouvoir entrer et sortir de mon site de travail, parfois sans réponse de sa part.

A-t-il le droit de m'imposer cela, d'autant plus avec mon téléphone personnel ?

merci de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **20/10/2021** à **18:09**

Bonsoir

Avez-vous ou avez-vous eu un litige quelconque avec votre employeur ?

Par **Lucas51300**, le **20/10/2021** à **18:11**

Pas spécialement, mais mon employeur m'éloigne de la société progressivement avec le télétravail imposé après avoir coupé internet dans les bureaux.

Par **P.M.**, le **25/10/2021** à **14:00**

Bonjour,

Le télétravail doit faire l'objet d'un avenant donc l'employeur ne peut pas vous l'imposer...

Si vous êtes obligé d'appeler un numéro pour entrer et sortir, vous devriez avoir une réponse sinon, l'employeur doit vous payer et d'autre part, vous pourriez prétendre ne plus avoir de mobile...